

Désignation de l'entreprise : M. A

Néant ☐ *

Fourni par le C.O. de l'entreprise

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	FD		FE		FF	
			FG	851 646	FH		FI	851 646
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	851 646	FK		FL	851 646	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	58	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	859 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 063	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	382 861	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 262	
	Salaires et traitements*					FY	281 616	
	Charges sociales (10)					FZ	68 602	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA	7 740	
				- dotations aux provisions		GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
Autres charges (12)		GE	1 514					
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	748 657	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	110 381	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	51 262		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	999		
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	51 262	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 880		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 880	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	48 382	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	158 763	

Désignation de l'entreprise : M. A

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1											
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 334		31 992										
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			81 000										
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC													
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 334		112 992										
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	44 775		21 716										
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			29 160										
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG													
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	44 775		50 876										
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(34 440)		62 116										
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ													
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	13 830		86 534										
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	920 634		926 601										
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	810 142		628 155										
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 493		298 446										
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO													
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY													
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG													
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP													
	{ - Crédit bail immobilier	HQ													
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH													
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ													
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK													
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX													
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC													
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD													
(9)	Dont transferts de charges	A1													
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2													
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3													
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 510		2 298										
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9													
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels						
Exercice N															
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs						
Exercice N															
Charges antérieures	Produits antérieurs														

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : M. A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 104 ROUTE DE PARIS		69260 CHARBONNIERES LES BAINS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 8 8 7 5 7 2 7 9 0 0 0 3 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : M. A

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300...400.....)	DA	300 400		300 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	26 048		13 432
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	277 065		126 948
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	110 493		298 446
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	714 006	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	249 999		42 066
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	27 291		18 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	213 333		119 869
	Dettes fiscales et sociales	DY	85 830		156 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 500 179		907 003
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)		EC	2 076 632		1 243 806
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 790 638		1 983 031
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 897 218		162 270	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	15			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

**104 Route de Paris
69 260 CHARBONNIERES LES BAINS**

488 757 279 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

A l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée MA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport (9 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans

les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 30 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

RCS LYON B 424 233 484 00015

147 bis, Avenue Pierre Dumont

69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,

Mandataire social

M.A.
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 300 400 €
SIEGE SOCIAL : 104 ROUTE DE PARIS
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

488 757 279 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 12 JUIN 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 110 492,79 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

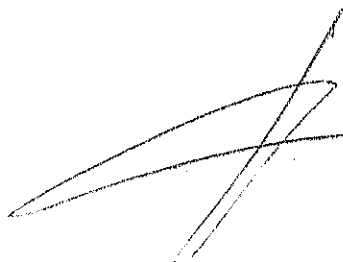
- à la Réserve légale pour la porter à 10% du capital 3 991,99 €
- le solde au compte Autres réserves 106 500,80 €

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions légales, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices de la Société s'établissent ainsi :

Exercice clos au / AG	Année de mise en paiement	Montant brut	Montant éligible à l'abattement
31.12.2021	2022	85 714,29 €	Eligible à l'abattement de 40%
AG 18.01.21	2021	91.400,00 €	Eligible à l'abattement de 40%
31.12.2020	2021	60.000,00 €	Eligible à l'abattement de 40%
AG 29.12.2020	2020	42.000,00 €	Eligible à l'abattement de 40%
31.12.2019		NEANT	

Certifié conforme
La Présidence
Monsieur Antoine INGRASSIA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 790 637.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 851 646.33 Euros et dégageant un bénéfice de 110 492.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	16 250		17 992
Matériel de transport			43 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 848		17 511
TOTAL	22 098		78 503
Autres participations	501 237		229 377
Prêts, autres immobilisations financières	252		750
TOTAL	501 489		230 127
TOTAL GENERAL	523 587		308 630

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			34 242	34 242
Matériel de transport			43 000	43 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 358	23 358
TOTAL			100 600	100 600
Autres participations			730 614	730 614
Prêts, autres immobilisations financières			1 002	1 002
TOTAL			731 616	731 616
TOTAL GENERAL			832 216	832 216

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 002	3 002	
Autres créances clients	389 848	389 848	
Personnel et comptes rattachés	7 150	7 150	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 314	9 314	
Impôts sur les bénéfices	13 200	13 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 215	20 215	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 858	2 858	
Groupe et associés	85 370	85 370	
Débiteurs divers	1 369 856	1 369 856	
TOTAL	1 900 814	1 900 814	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	249 999	70 585	179 414	
Fournisseurs et comptes rattachés	213 333	213 333		
Personnel et comptes rattachés	20 884	20 884		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 782	31 782		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 768	31 768		
Autres impôts taxes et assimilés	1 396	1 396		
Groupe et associés	27 291	27 291		
Autres dettes	1 500 179	1 500 179		
TOTAL	2 076 632	1 897 218	179 414	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	239 193			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 275			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	3 004			3 004

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 684
Dettes fiscales et sociales	26 278
Total	102 973

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.